



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.956

OBJET : MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LE SITE DU GRAND SAINT JEAN. EXAMEN DES MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC.

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Christine BERNARD donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Mission Environnement et Risques Majeurs

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/10/10**

RAPPORTEUR : Mme Christine BERNARD

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LE SITE DU GRAND SAINT JEAN. EXAMEN DES MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC. -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, le site du Grand Saint-Jean, dont la Ville est propriétaire, fait l'objet d'occupations ponctuelles par des associations ou des organismes qui l'utilisent comme lieu de rassemblement et en vue d'organiser des manifestations à caractère festif ou éducatif.

Le tableau ci-annexé fait état des diverses manifestations recensées en 2010, qui interviennent de manière récurrente. Hormis les simples visites, chacune de ces manifestations fait l'objet d'une convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'organisme concerné, laquelle fixe les principes et les modalités pratiques de la mise à disposition du site.

Depuis plusieurs années, y compris pour l'année 2010, il est admis dans ces conventions que la structure utilisatrice est " exonérée des droits d'occupation ".

Or, dans le cadre de la délibération n° 2010.37 portant " Comptabilité communale - Fixation des tarifs et droits divers " (Conseil Municipal du 01/02/2010), un droit d'occupation s'élevant à 500 € par jour est prévu pour les " manifestations dans le domaine du Grand Saint-Jean ". Cette rubrique porte la mention " création " puisque effectivement aucune disposition tarifaire n'était appliquée, depuis plusieurs années, pour le Grand Saint-Jean.

Il convient de rappeler que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui fixe le régime juridique de l'utilisation du domaine public, dispose dans son article L 2125-1 que " toute occupation ou utilisation du domaine public (...) donne lieu au paiement d'une redevance ". Toutefois, cet article a été récemment modifié par la loi du 12 mai 2009, qui précise que " *l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement* :

1. *aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,*

2. *lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même. ”*

Le premier critère reprend, de façon plus précise, le principe qui était retenu jusqu'à présent pour justifier la gratuité, à savoir le fait que l'occupation ou l'utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation. Tous les organismes mentionnés au tableau ci-joint répondent à ce critère.

Le deuxième critère peut être applicable au C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui est présent en permanence sur le site et qui en assure la gestion matérielle, ainsi qu'au Festival d'Art Lyrique, dont le retour au Grand Saint-Jean a été marqué par la réalisation de divers aménagements structurels.

En conséquence, il serait souhaitable de reconduire – au moins pour l'année 2010 – le principe de gratuité, afin de ne pas créer d'ambiguïté, voire de contradiction, avec les conventions qui ont été signées. Pour les années ultérieures, il conviendra de vérifier au cas par cas en fonction des statuts de chaque organisme et de la nature exacte de chaque manifestation, si les exigences de la loi sont respectées.

En fonction de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à :

- EXONERER, pour l'année 2010, les associations et organismes utilisateurs du site du Grand Saint Jean du paiement de la redevance de 500 € par jour, prévue par la délibération n° 2010-37,
- DIRE que pour les années ultérieures, cette disposition tarifaire sera appliquée en fonction de l'examen de chaque cas particulier.

**2010.956 - MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LE SITE DU GRAND SAINT JEAN. EXAMEN
DES MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC.**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

MISE A DISPOSITION DU DOMAINE DU GRAND SAINT- JEAN

ANNEE 2010

ORGANISMES	Effectif approximatif	Emplacements réservés	Nature de l'activité sur le site	Dates des manifestations	Observations
Centre socio-culturel de Puyricard	≈100	Prairies 1 et 2	Journée « chasse aux oeufs de Pâques »	Samedi 3 avril	
Association des Amis de Bab El Oued (A.B.E.O)	≈2000	Espaces fête 1 et 2 Prairies 1 et 2 Parkings	« Grand Rassemblement » (repas, spectacles...)	Dimanche 23 mai (Pentecôte)	Manifestation « autonome » (utilisation des moyens matériels de l'association)
Aix Driving Club	≈800	Espaces fête 1 et 2 Prairies 1 et 2 Parkings	« 7ème Concours International d'Attelage de Tradition »	Samedi 5 juin Dimanche 6 juin	L'association participe à l'entretien et à la préparation du site
Atelier de l'Environnement (C.P.I.E. du Pays d'Aix)	≈1 000 enfants chaque jour	Espaces fête 1 et 2 Prairies 1 et 2	Journées de restitution « Education à l'Environnement » (présentation de stands)	Jeudi 10 juin Vendredi 11 juin	« Réservation » du site pour la période du mardi 8 au samedi 12 juin
MRB Voyages Culturels	≈30	(sans objet)	Visite guidée du site (journée « Art et Nature »)	Samedi 12 juin (après-midi)	Occupation ponctuelle (pas de réservation)
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	≈1 000	Espaces fête 1 et 2 Prairie 1	« Fête des séniors »	15/16 juin reporté au 14/15 septembre	Matériel/logistique > Ville d'Aix-en-Provence
Festival d'Art Lyrique	(variable)	Ensemble du site	Représentations opéras Spectacle PARADES en ouverture (le 26 juin)	Lundi 7 juin au Jeudi 15 juillet	Dispositions spécifiques

